



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 16 mai à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 2 Monsieur Marc Cloutier
Siège numéro 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Madame Ginette Lessard, conseillère au siège numéro 1 est absente.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et il ouvre l'assemblée publique de consultation à 19 h 30.

1.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 632-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006 (AGRANDISSEMENT DE LA ZONE CA-41)

Madame Coralie Rodrigue résume le contenu du Règlement numéro 631-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 447-2006 (agrandissement de la zone Ca-41)

Le règlement a pour objet de :

- Inclure le lot 4 698 742;
- Revoir certaines définitions afin de clarifier leur interprétation;
- Modifier les conditions relatives à l'utilisation d'une aire de repos dans une cabane à sucre afin de respecter les modifications au règlement provincial.

Monsieur le maire avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

125277-05-2023

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes, il est 19 h 31.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
 - 1.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 632-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006 (AGRANDISSEMENT DE LA ZONE CA-41)
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. MANDAT WSP – RÉPONSES AUX QUESTIONS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARC (MELCCFP)
5. MANDAT ENGLOBE – MISE À JOUR DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION PHASE 1 ET ÉTUDE DE CARACTÉRISATION PHASE 2 (PARC INDUSTRIEL)
6. MANDAT URBA-SOLUTION – INSPECTIONS INSTALLATIONS SEPTIQUES 2023
7. CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CDE) – RÉDUCTION DE L'AIDE FINANCIÈRE 2023
8. SOUMISSION SIGNALISATION LÉVIS – PEDZONE ET BALISES DE PISTE CYCLABLE
9. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 631-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006 (AGRANDISSEMENT DE LA ZONE CA-41)
10. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 632-2023 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 446-2006 (AGRANDISSEMENT DE LA ZONE CA-41)
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

125278-05-2023

4. MANDAT WSP – RÉPONSES AUX QUESTIONS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP)

Considérant que Gestizone a le mandat de répondre aux questions du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs (MELCCFP);



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que Gestizone a besoin des services d'ingénierie de la firme WSP pour répondre à certaines questions;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la firme WSP à collaborer avec Gestizone et d'autoriser le paiement des honoraires afférents qui seront d'environ quatre mille dollars (4 000,00\$) plus taxes.

125279-05-2023

5. MANDAT ENGLOBE – MISE À JOUR DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION PHASE 1 ET ÉTUDE DE CARACTÉRISATION PHASE 2 (PARC INDUSTRIEL)

Considérant les questions posées par le ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs (MELCCFP), il a été constaté que l'étude de caractérisation de phase 1 ne serait pas suffisante.

Considérant qu'il faudra procéder à une mise à jour de l'étude de phase 1 sur la portion du lot adjacente à la route 271 et à une étude de caractérisation de phase 2 sur la portion du lot derrière Couture Expressway.

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Englobe afin de procéder à la mise à jour de l'étude de caractérisation de phase 1 et à l'étude de caractérisation de phase 2 et d'autoriser le paiement des honoraires afférents.

125280-05-2023

6. MANDAT URBA-SOLUTION – INSPECTIONS INSTALLATIONS SEPTIQUES 2023

Considérant qu'à chaque année la municipalité mandate la firme Urba-Solution afin de procéder à l'inspection d'environ une dizaine d'installations septiques;

Considérant qu'une liste de propriété leur sera fournie par la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la compagnie Urba-Solutions pour l'inspection des installations septiques pour l'année 2023.

125281-05-2023

7. CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CDE) – RÉDUCTION DE L'AIDE FINANCIÈRE 2023

Considérant que l'aide financière accordée à la corporation de développement économique (CDE) en vertu de la résolution numéro 125093-11-2022 pour l'année 2023 était de l'ordre de cent mille dollars (100 000,00\$);

Considérant la demande de la municipalité de réduire le montant de l'aide financière au montant de cinquante mille dollars (50 000,00\$);

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de réduire le montant de cinquante mille dollars (50 000,00\$), ainsi le montant supplémentaire de cinquante mille dollars (50 000,00\$) prévu au budget sera transféré au compte 22-340-00-725



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

au grand livre et servira à couvrir les frais de la conversion des luminaires de rue au DEL.

N° de résolution
ou annotation

125282-05-2023

8. SOUSSION SIGNALISATION LÉVIS – PEDZONE ET BALISES DE PISTE CYCLABLE

Considérant que le service des travaux publics doit procéder à l'achat de pedzones et de balises de piste cyclable, ainsi que de collants de remplacement pour les balises endommagées;

Considérant que la compagnie Signalisation Lévis a déposé une soumission au coût de quatre mille sept cent onze dollars et cinquante-cinq cents (4 711,55\$) plus les frais de transport et taxes applicables.

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de pedzones et de balises de piste cyclable, ainsi que de collants de remplacement et d'autoriser le paiement de la facture.

125283-05-2023

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 631-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006 (AGRANDISSEMENT DE LA ZONE CA-41)

Considérant que le conseil municipal désire modifier le règlement numéro 447-2006 sur le zonage afin d'agrandir la zone CA-41 à même une partie de la zone Ra-22 et d'agrandir le périmètre urbain afin que cette nouvelle partie de la zone Ra-22 y soit incluse, le tout en lien avec le lot 4 698 742;

Considérant que le conseil municipal désire revoir certaines définitions afin de clarifier leur interprétation et de modifier les conditions relatives à l'utilisation d'une aire de repos dans une cabane à sucre afin de respecter les modifications au règlement provincial;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2023;

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté lors de ladite séance du 4 avril 2023;

Considérant qu'une période de consultation publique a eu lieu du 20 avril 2023 au 28 avril 2023;

Considérant qu'une assemblée publique a eu lieu à la séance ordinaire du 2 mai 2023 à compter de 19h38;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que présenté, le Règlement numéro 631-2023 modifiant règlement de zonage numéro 447-2006.

125284-05-2023

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 632-2023 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 446-2006 (AGRANDISSEMENT DE LA ZONE CA-41)

Considérant que le conseil municipal désire modifier le plan d'urbanisme numéro 446-2006 afin d'assurer la concordance du plan d'urbanisme à une modification récemment apportée au schéma d'aménagement de la MRC de Beauce-Sartigan relativement à l'affectation d'une partie du territoire correspondant au lot 4 698 742;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2023;

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté lors de ladite séance du 4 avril 2023;

Considérant qu'une période de consultation publique a eu lieu du 20 avril 2023 au 28 avril 2023;

Considérant qu'une assemblée publique a eu lieu à la séance extraordinaire du 16 mai 2023;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, le Règlement numéro 623-2022 modifiant le plan d'urbanisme numéro 446-2006.

L'assemblée publique de consultation est fermée. Il est 19 h 41

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil.

125285-05-2023

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 19 h 42.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.


JEAN-MARC DOYON, MAIRE


CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE